



PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant



cerfa
N° 14407*02

Permis n° : UF/2016-21585 délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : GONZALEZ

NOM d'usage : GONZALEZ

Prénom(s) : Juan

Né(e) le :

1	1	0	1	1	9	6	0
Jour		Mois		Année			

 à : CEUTA

0	9	9
Département		Pays

Adresse : 14 rue Henry Dunant
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

0	1	1	0	0
Code postal		Localité / Commune		

OYONNAX

Adresse professionnelle : Restaurant La Place
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

0	1	5	9	0
Code postal		Localité / Commune		

CHANCIA

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 17/10/2016 au 19/10/2016 à BOURG EN BRESSE portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

Loueur de chambres d'hôtes.

Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : UMIH FORMATION

N° SIRET : 4 4 4 0 3 8 3 2 7 0 0 0 2 9

Adresse : 211 Rue de l'Université
Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

7	5	0	0	7
Code postal		Localité / Commune		

Paris

Agréé le : 10 août 2011 par arrêté référencé : IOCD1121952A

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 18/10/2026

Fait à PARIS, le

1	9	1	0	2	0	1	6
Jour		Mois		Année			

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :



(1) A compter du 1^{er} juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).
2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique